



ASSEMBLEES GENERALES

extraordinaire et ordinaire

Chambre des Métiers de Coutances

9 juin 2017

COMPTE RENDU

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

CS 81209 – 291 rue Léon Jouhaux 50009 SAINT LO CEDEX

☎ 02 33 57 92 25 - mail : contact@udaf50.fr Site internet : www.udaf50.asso.fr

Monsieur Roussel, Président, est heureux d'accueillir les salariés (ées), les associations familiales présentes et salue les personnalités officielles :

- Madame Nicole GODARD, Conseillère départementale,
- Monsieur LACOMBE, Procureur de la République
- Monsieur MARGE, directeur de la Fédération MFR,
- Madame KARADJAJ, présidente de Lire et Faire Lire,
- Monsieur HENNEQUIN, directeur Banque de France
- Messieurs LECOILLARD – LE HELLECO et PANNETIER, du Crédit Mutuel.

Merci de votre présence, qui marque votre attachement à notre institution.

Monsieur Roussel prie de bien vouloir excuser, les associations, les mouvements, les administrateurs absents, ainsi que les personnalités qui s'intéressent à nos actions, mais qui n'ont pas pu se libérer.

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL PAR MONSIEUR ROUSSEL

Les familles sont un moteur de la cohésion sociale, le premier lieu de l'éducation des jeunes, de l'apprentissage du civisme et de la solidarité.

Aujourd'hui, les familles sont sous pression. Quelques chiffres suffisent à le confirmer :

- il manque 350 000 places de solution d'accueil pour la petite enfance,
- le pays compte 5,7 millions de parents et d'enfants pauvres,
- 17,8 % des enfants dont les parents sont séparés ne voient jamais leur père.

Eduquer les enfants, envisager leur avenir, sont sources d'inquiétude pour les parents : concurrence avec le numérique, scolarité, santé, sécurité, avenir professionnel, ils ont besoin d'être confortés dans leur rôle éducatif. Parallèlement, ils font face au vieillissement de leurs aînés.

Les bénévoles des mouvements familiaux sont les témoins des difficultés rencontrées par les familles. **Leur engagement est précieux pour notre société, pour notre bien vivre ensemble.**

Les pouvoirs publics savent qu'ils peuvent compter sur les associations familiales en tant que partenaires des politiques publiques, voire parfois pour prendre le relai d'actions sociales.

Pour répondre aux attentes des familles, les défis à relever dans les cinq ans qui viennent, devront s'articuler autour de l'insertion professionnelle, l'accès au soin et l'amélioration des conditions de vie.

C'est le sens de l'engagement des militants familiaux œuvrant au sein des 72 associations familiales de la Manche.

C'est ce qui anime les travailleurs sociaux en matière de protection des majeurs et des familles, les agents administratifs et comptables, les cadres, ainsi que les médiateurs familiaux, et les conseillères en éducation budgétaire.

Accompagner, aider et représenter les familles sont des missions confiés à l'UDAF par la loi. L'UDAF c'est plus de 100 salariés qui agissent au sein des services de protection judiciaire des majeurs, de protection de l'enfance, et de soutien à la parentalité, et aussi plus de 300 bénévoles qui assurent la défense des parents et des enfants, au sein des nombreuses instances et organismes départementaux (CCAS, CAF, CPAM, MSA, Maison de l'autonomie etc...).

Je tiens à remercier pour leur engagement, l'ensemble de nos professionnels, ainsi que les administrateurs et les bénévoles qui s'investissent au sein de l'UDAF.

En 2016, l'UDAF a accueilli, une nouvelle association, il s'agit de l'association **Jumeaux et plus**, portant le nombre de mouvements à 18 contre 17 en 2015. L'UDAF rassemble 72 associations familiales.

En 2016, l'activité des services a été intense

Le service de protection des majeurs a accompagné 2 154 personnes dans le cadre d'une mesure de tutelle, de curatelle, ou sauvegardes de justice. Des mesures en hausse par rapport à 2015.

L'UDAF a accompagné également un peu moins de 200 familles dans le cadre d'une **mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial**. Cette mesure qui se place dans le cadre la protection de l'enfance, est ordonnée par le juge des enfants, pour une bonne gestion des prestations familiales dans l'intérêt de l'enfant.

Dans le cadre du service gratuit à destination des tuteurs familiaux, 300 familles ont été reçues dans les permanences individuelles assurées par une mandataire judiciaire de l'association. C'est un chiffre important, qui montre le besoin des familles qui ont en charge la mesure de protection d'un proche. D'autre part, en complément des entretiens individuels, en 2016, une réunion d'information collective, en partenariat avec le tribunal d'Avranches à rassembler plus de 60 personnes. Je rappelle que dans la Manche, 57 % des tutelles sont confiées à la famille.

Après les déménagements des antennes de Cherbourg et Saint-Lô en 2015, l'antenne de Coutances a déménagé en 2016, rue Geoffroy de Montbray. Les conditions de travail pour les salariés et les conditions d'accueil pour les usagers et les familles s'en sont trouvées grandement améliorées.

Autre actualité de l'année 2016, les 5 UDAF de la désormais grande Normandie ont constitué l'URAF de Normandie.

Enfin, l'UDAF s'est engagée dans une réflexion autour de l'engagement associatif, et l'organisation de plusieurs réunions avec les présidents et les dirigeants d'associations familiales.

Pour terminer, je voudrais dire que face à la montée du désespoir social, l'UDAF et l'ensemble des mouvements familiaux de la Manche placent la dignité humaine au cœur de leurs préoccupations. L'UDAF est la partenaire de toutes celles et ceux qui partagent cet idéal.

Monsieur Roussel remercie l'assemblée pour son attention.

Rapport d'activité présenté par Monsieur Lemerre

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE PAR MONSIEUR LEMERRE

L'UDAF agit tout au long de l'année au nom des missions que lui confie la loi. Les missions de l'UDAF sont directement énoncées par l'ordonnance du 3 mars 1945, qui est elle-même intégrée dans le code de l'action sociale et des familles. Ces missions sont de 4 ordres :

- donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer toutes mesures et actions conformes aux intérêts matériels et moraux des familles,
- représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises ou étrangères,
- gérer tous services d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir leur confier la charge,
- exercer toute action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.

Ainsi, l'UDAF désigne des représentants, favorise l'expression des associations familiales, réfléchit aux enjeux familiaux, rencontre les autorités départementales, et met en place des actions comme des services en direction des familles.

Le conseil d'administration et le bureau de l'association se réunissent régulièrement avec pour unique motivation, l'intérêt des familles et la bonne représentation familiale.

Une commission de contrôle s'assure du respect des statuts.

Le présent rapport retrace, dans les grandes lignes, l'activité 2016 de notre association.

Les associations ont reçu un rapport exhaustif dont vous avez pris connaissance, quelques autres exemplaires sont à votre disposition à l'accueil. Ce rapport donne à voir notre activité en embrassant tous les champs d'intervention. Les comptes rendus de mandat ont également été envoyés dans un document annexe.

En matière de **représentation de l'ensemble des familles**, en 2016, l'UDAF a procédé au renouvellement ou au remplacement de représentants familiaux

- à la liste départementale composant le jury pour certaines professions du secteur funéraire,
- à la conférence intercommunale du logement CUC Cherbourg,
- au conseil de famille,
- au Conseil territorial de la santé de la Manche,
- dans les commissions des usagers des établissements de santé. L'UDAF s'est positionnée sur 18 établissements de santé et a proposé 28 représentants (titulaires et/ou suppléants), 26 représentants ont été retenus par l'ARS.

De façon régulière, le service « institution familiale » a diffusé la documentation nécessaire à l'exercice des représentations : comptes rendus, blocs note, lettres électroniques, contributions, articles de journaux, etc.

Afin d'aider les représentants dans leur mandat, l'UDAF a proposé et pris en charge des journées d'information et de formation. Puis, deux réunions d'information pour les représentants familiaux dans les CCAS ont également été préparées en 2016. Elles se sont tenues début 2017 à Coutances et Valognes. Madame Rauline, de la Banque de France de la Manche est intervenue pour évoquer le sujet du surendettement.

Par ailleurs, en plus des représentations, l'UDAF a participé à plus de 83 réunions, assemblées générales d'associations et rencontres.

Dans le cadre de sa mission de **donner avis aux pouvoirs publics**, l'UDAF a diffusé, sur l'ensemble du département, son journal « Familles de la Manche », qui permet de faire connaître les positions de l'UNAF, de l'UDAF et celles des associations familiales.

« Familles de la Manche » a été profondément renouvelé, afin d'être plus agréable à lire, plus attractif et donner davantage de place à l'information de fond, à l'expression des associations et à la présentation des familles.

Lors de 6 conseils d'administration de l'année 2016, de très nombreux sujets ont été abordés, notamment :

- la présentation et validation des budgets prévisionnels et comptes administratifs,
- assemblée générale UDAF (ordres du jour et organisation),

- travail et validation du projet associatif UDAF 2015-2018,
- constitution d'une URAF de Normandie, assemblées générales,
- développement associatif : mise en place et suivi,
- observatoire : restitution de l'enquête 2015 – « Vacances et Loisirs en famille »,
- dispositif « espaces ressources parents » : mise en place,
- familles gouvernante : point sur l'action,
- conventions d'objectifs UNAF-UDAF : examen et validation des projets et des fiches-action,
- projet de rapport moral et d'orientation (2016-2018) de l'UNAF : échanges,
- la validation des décisions de la commission de contrôle,
- organisation d'un pique nique des familles à la nouvelle association Familles Rurales de Pirou,
- information sur le risque de radicalisation violente,
- les désignations de représentants.

Le bureau s'est réuni 3 fois et 14 réunions de commissions se sont tenues :

- la commission communication - journal,
- la commission de contrôle,
- la commission du développement associatif,
- la commission éducation et protection de l'enfance,
- la commission santé et handicap.

Représentée par le président et le directeur, l'UDAF a rencontré à plusieurs reprises les représentants des services de l'Etat dans le département et en région, le Conseil départemental, les parlementaires et également les partenaires.

Accompagné de la responsable des services et des cadres, le directeur a régulièrement rencontré les magistrats des tutelles au sein des tribunaux d'instance, les juges aux affaires familiales et les juges des enfants.

Enfin, troisième grande mission de l'UDAF : **l'action en faveur des familles.**

En 2016, l'UDAF a poursuivi le développement des projets qu'elle avait souhaité voir pris en compte dans les conventions d'objectifs avec l'UNAF, et dans les projets qu'elle a pérennisés. Ainsi en va-t-il du soutien aux tuteurs familiaux et de l'aide à l'association Lire et Faire Lire.

Dans le cadre de l'observatoire des familles, l'enquête « être parent d'un enfant de 6 à 12 ans » a été travaillée et sera bientôt distribuée à l'ensemble des décideurs publics et associatifs de la Manche.

Les conventions d'objectifs étant arrivées à échéance, d'autres ont été rédigées. Elles vont permettre de mettre en place des points conseils budget sur l'ensemble du département et de bâtir un partenariat avec Familles Rurales pour un projet de soutien à la Parentalité. L'UDAF a aussi été signataire du Schéma départemental des services aux familles. Pour conclure, je précise que l'UDAF n'a pas eu l'occasion d'exercer l'action civile devant les juridictions en 2016.

Monsieur Lemerre remercie Monsieur Paris, directeur, pour la rédaction de ce rapport et l'assemblée pour son attention.

Le rapport moral et le rapport d'activité sont mis au vote.

Pas de contre,
Pas d'abstention,

Le rapport moral et le rapport d'activité sont votés à l'unanimité

INTERVENTION DE MONSIEUR PARIS DIRECTEUR SUR L'ACTIVITE DES SERVICES

Dire que l'activité des services de l'UDAF de la Manche a été intense en 2016, est à la fois une litote et un euphémisme, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes !

Cette forte activité est le fruit du travail des presque 110 salariés que compte aujourd'hui l'association.

Alors, si une assemblée générale est forcément une succession de figures imposées, je veux prendre un peu de temps pour saluer le travail des salariés de l'UDAF. Je salue les présents, les cadres et madame la déléguée syndicale CFDT.

Chacun à son poste est au service des personnes vulnérables, des familles et des enfants qui sont accompagnés par les services.

Vous pourriez me dire : c'est normal de dire cela, on est en AG et le directeur ne va pas dire le contraire. Et vous pourriez avoir raison, si les retours positifs sur les interventions de l'UDAF n'étaient prononcées que pas moi à cette tribune.

Nous sommes en effet au cœur de l'évaluation externe de nos services. Le cabinet retenu s'attèle en ce moment à rédiger son pré-rapport. Mais d'ores et déjà, les évaluateurs nous ont

fait part de leur ressenti : ils se sont dit « impressionnés » de l'engagement des professionnel(le)s, de leur capacité à mobiliser leurs compétences et un réseau autour des personnes suivis comme des familles. Ils perçoivent l'articulation entre le discours de l'institution et la prise en charge au plus près des besoins.

Autrement dit, ils reconnaissent les qualités professionnelles de l'association.

Il est important que vous le sachiez, car vous représentez l'UDAF dans bon nombre de structures, organismes ou commissions. Il y aura toujours des situations dans lesquelles nos services pourront manquer de réactivité, d'anticipation, et nous travaillons à nos améliorations quand il le faut, mais dans la très grande majorité des cas, le travail est fait.

Donc ce n'est pas un discours de circonstance, lié à une assemblée générale. C'est le constat concret d'évaluateurs externes. C'est aussi le constat des magistrats qui choisissent l'UDAF et qui disent pourquoi aux évaluateurs externes. C'est enfin et peut-être même surtout, le constat des majeurs protégés et des familles directement. Certains ont en effet participé à des entretiens avec les évaluateurs. Les majeurs protégés et les familles ont pu dire comment l'UDAF les accompagnaient et leur satisfaction.

Pour ces personnes, pour ces familles, pour ces enfants, la vie est difficile. Le quotidien est compliqué, précaire. Les professionnel(le)s partagent ces difficultés, souvent le plus grand dénuement, la grande solitude. Sans en faire des héros contemporains, ils/elles doivent faire face à des situations sociales et familiales très dégradées qui fait peser sur eux et sur elles une charge émotionnelle réelle.

Je voulais donc, ab initio de mon intervention, évoquer le travail des équipes, et des cadres de l'association, au quotidien, et aux côtés des partenaires.

Je reviens donc à l'activité des services, qui effectivement comme l'a évoqué le président Roussel, a été « dense ». C'est le signe d'une association dynamique, vivante...d'aucuns diraient « en marche »...qui est à l'écoute des attentes des familles, des plus fragiles et qui sait se remettre en question et s'adapter.

J'ai retenu quelques temps forts de l'année 2016 :

- 1er acte d'une mutualisation entre les cinq UDAF de Normandie (appel d'offres commun pour les évaluations externes),
- installation d'un nouveau logiciel métiers développé par le GAC Synergie : EVOLUTION
- nouvelle organisation avec l'arrivée de Delphine LAMOTTE, en qualité de responsable des accompagnements éducatifs,
- inauguration de l'antenne de Cherbourg le 22 janvier,
- inauguration de l'antenne de Saint-Lô le 22 février,
- inauguration de l'antenne de Coutances le 18 mars,
- mise en place des entretiens professionnels
- installation des groupes de révision des projets de services DPF et MJPM

- participation aux ateliers et réunions du COPIL « schéma département unifié du médico-social »
- participation aux groupes de travail et réunion du COPIL du « schéma départemental des services aux familles »
- mise en place de permanences « médiation familiale » au Point d'accès au droit de Cherbourg (convention TGI et CDAD)
- installation du groupe de travail sur le projet d'Espace des parents avec Familles Rurales
- premières mesures ad'hoc mineur
- mise en place des rencontres entre associations familiales (Avranches, Saint-Lô, Cherbourg)
- rencontre avec les présidents d'associations susceptibles de rejoindre l'UDAF (démarche de développement associatif)
- organisation d'une journée d'accueil et d'information des nouveaux administrateurs
- lancement de l'URAF Normandie
- renouvellement de l'agrément « santé » de l'UDAF
- nouvelles conventions d'objectifs UDAF-UNAF (2016-2020)

En 2016, l'UDAF a créé 3,35 ETP. Depuis 2012 l'augmentation des effectifs s'élève à + 12,45 ETP.

Au 31 décembre 2016, l'UDAF comptait donc 91,75 ETP. Les formations ont représenté un budget de près de 40 000 €, alors même que la loi dite Rebsamen a fait baisser nos budgets en matière de formation.

Le service PJM : + 3,85 % d'activité avec 2 154 mesures au 31 décembre 2016 (dont 70 % de curatelles).

L'année 2016 est la plus importante en activité depuis la réforme de 2007 :

- 224 sorties
- 304 mesures nouvelles

Soit un flux cumulé de 528 mesures.

Les milieux fermés sont stables (474). L'antenne la plus importante en mesures est celle de Cherbourg (660).

Le service DPF : - 4,50 % d'activité, avec 191 mesures au 31 décembre 2016.

Les MASP : nous tombons à 33 mesures sur l'année, alors que nous avons des professionnels et des budgets. Cependant, il n'y a pas de notifications de la part des travailleurs sociaux dans le département, c'est un comble !

Les quatre conventions d'AEB ont été reconduites en 2016 (Armées, DCNS, GIC logement et DDFIP).

En 2016, 87 médiations ont été menées et 38 enquêtes sociales rendues.

Le service ISTF a continué son activité (300 personnes rencontrées). Nous attendons la concrétisation de la promesse du président Hollande quant au financement.

Enfin, le service «institution familiale » a géré les 300 représentations familiales de l'UDAF.

Intervention de Madame Nicole Godard, conseillère départementale, en charge la famille et de l'enfance

Tout d'abord Madame Godard remercie l'UDAF pour son invitation et excuse Monsieur Philippe BAS, qui n'a pu se libérer. Madame Godard, salue l'action de l'UDAF au profit des familles du département. L'action sociale du département, c'est 50 % de son budget, de la PMI à l'action sociale, du monde du handicap aux personnes âgées. Le Conseil départemental se réjouit de participer au financement de la médiation familiale. 1 600 enfants sont accueillis et confiés à l'action sociale, suite à des conflits familiaux, et il n'y a pas assez de place. Elle félicite également, la mise en place du nouveau service Familles Gouvernantes qui prendra en charge 8 jeunes avec un handicap psychique dans 3 maisons, sur Coutances. Le département accompagne l'UDAF pour ce service à hauteur de 23 000 €. Pour finir Madame Godard salue les bénévoles par leur présence précieuse au sein du tissu associatif, se sont des gens de terrain, nous avons besoin d'eux et je les remercie.

Intervention de Monsieur Lacombe, procureur de la République

Monsieur Lacombe remercie l'UDAF pour son invitation. Il a pris connaissance de l'ampleur des tâches effectuées par nos services. L'UDAF est un partenaire important. Monsieur Lacombe se dit impressionné par le dynamisme de l'association, qui effectue un travail difficile, dans des situations difficiles, où reste le mot « humanité ». La priorité du pénal est la lutte contre la violence inter familiale. Il faut mettre un terme à ces drames familiaux. Monsieur Lacombe remercie au nom des autorités judiciaires, l'UDAF pour son travail et son dynamisme.

Monsieur Roussel remercie les autorités présentes, ainsi que les participants de leur présence à l'assemblée générale. Il demande aux participants de passer à l'apéritif et au repas servi juste après.

L'assemblée est close à 20h30.

Annexe

PROCES VERBAL ELECTION
Assemblée Générale du 9 Juin 2017

Inscrits * : 17 422
Associations absentes : 22
Associations présentes ou représentées : 50
Abstentions ** : 3 144
Votants : 14 278
Nuls :
Suffrages exprimés *** : 14 238

Majorité Absolue ** :**

* Inscrits - total des suffrages des associations
** Abstention = associations présentes - associations présentes et non votantes
*** Votants - nuls = exprimés (bulletin blanc est considéré comme exprimé)
**** Exprimés + 1 = majorité absolue

6 sièges à pourvoir

	Nombre de voix	
CAMPOS Chantal-Marie	: 13 561	élue
HELAINÉ Philippe	: 14 271	"
LEMERRE Eugène	: 14 246	"
PARIS Guillaume	: 14 275	"
PERRET Bernadette	: 14 233	"
de QUIEVRECOURT Hélène	: 14 113	"

Fait à Courances
Le 9 juin 2017

Les scrutateurs (indiquer les noms et prénoms lisiblement) :

LEBLACHER Genevieve
DUPONT Yvan

Genevieve Lelbacher
Dupont